Publié le 5 L L S



## EXTRAIT DU PROCES VID: 033-253306310-20230330-2023\_02\_23-DE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

## L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 15h00,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation: 8 mars 2023

<u>Etaient présents</u>: Mme Pascale GOT; Mme Célia MONSEIGNE; Mme Véronique HAMMERER; Mme Lydia HERAUD; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD; Mme Marie-Pierre QUENTIN; M. Jean PROU; M. Cyril PENAUD; M. Olivier ESCOTS; M. Jean-Michel RIGAL; M. Stéphane COTIER (suppléant V.BARRAUD); Mr Vincent BARRAUD, Mr Louis CAVALEIRO.

Absents représentés: Mme Véronique FERREIRA, pouvoir à Mme GOT, Mr Jacky BOTTON, pouvoir à Mme QUENTIN.

<u>Etaient excusés</u>: Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Jacky BOTTON; Mme Véronique FERREIRA, Mme Virginie JOUVE; Mr Rémi JUSTINIEN, Mr Philippe LABRIEUX

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ;

Président de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Secrétaire de séance : Mr Olivier ESCOTS

Membres en exercice : 17 Membres présents : 13 Suffrages exprimés : 14 Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

## Délibération N° 2023-02-23 Avenant à la fiche action 1.8 « Mise à jour du RIG » du PAPI Estuaire

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le PAPI Estuaire de la Gironde et ses dispositions des actions 1.2 et 1.8 et son avenant 1 signé le 10 mars 2023,

Vu la délibération n°2019-04-042 du 10/07/2019 PAPI Estuaire de la Gironde, lancement d'une étude sur l'amélioration du Référentiel Inondation Gironde et demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Le SMIDDEST s'est engagé à porter l'action 1.8 du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de l'Estuaire de la Gironde. Une poursuite de cette action a été proposée dans l'avenant 1 du PAPI, avenant aujourd'hui cosigné par l'ensemble des Maîtres d'Ouvrages, et services de l'État. L'avenant à la fiche action 1.8 représente un montant additionnel de 50 k€ TTC financé à 50% par l'État, à 10% par le Département de la Gironde et à 20 % par la Région Nouvelle Aquitaine; ces subventions ont déjà fait l'objet d'arrêtés d'attribution sauf pour la part de l'État dont l'accord était conditionné par la signature de l'avenant 1 du PAPI. La présente délibération vise donc à entériner le lancement de la poursuite de la prestation.

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

<u>Article 1</u>. D'autoriser Madame la Présidente à engager la poursuite de l'action sur la mise à jour du RIG, en déclinaison de la convention cadre de partenariat et d'innovation signée avec le CEREMA,

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention auprès de l'Etat correspondant à 50 % du coût total de l'opération,

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 30 mars 2023.

La Préside MIDDEST

Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estueire

12 rue SI Simon 33390 BLAYE

05 57 42 28:76 - Contact@smiddest.fr

Le secrétaire de séance,

Olivier ESCOTS

**Pascale GOT** 

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.